

Marseille, le 26 octobre 2017.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Paca se mobilisent ensemble pour améliorer l'offre de santé de proximité proposée à la population.

L'URPS médecins libéraux et l'ARS Paca ont une longue culture de collaboration.

Pour la première fois, elles formalisent un véritable partenariat autour d'un contrat d'objectifs et de moyens, d'une durée de trois ans. Cette feuille de route commune comprend sept axes de travail sur lesquels l'URPS médecins libéraux et l'ARS ont souhaité collaborer et créer une synergie, autour de grandes priorités partagées.

➤ **Analyser et comprendre, pour anticiper.**

- **Analyser et lutter contre les inégalités d'accès aux soins**, mieux apprécier la capacité des professionnels de santé et du territoire à évoluer et à proposer des nouveaux modes d'organisation et d'exercice ;

➤ **Renforcer l'organisation des soins.**

- **Encourager l'exercice coordonné** afin de répondre aux attentes des professionnels de santé libéraux et d'accompagner le virage ambulatoire et l'évolution des prises en charge des patients (face aux défis du vieillissement de la population et du développement des maladies chroniques). Il s'agira aussi de renforcer l'offre de proximité par la télémédecine.
- **Accompagner le développement** des plateformes territoriales d'appui aux professionnels de santé libéraux pour la coordination des parcours complexes afin de :
 - soutenir les médecins traitants dans leurs pratiques, et notamment dans les situations qu'ils jugent complexes, face aux défis du développement des soins ambulatoires, du maintien au domicile des personnes, et du meilleur recours aux services d'urgence ;
 - d'améliorer les conditions de travail des médecins libéraux.
- **Déployer une stratégie** de systèmes d'information qui réponde aux besoins des professionnels de santé libéraux afin d'améliorer l'échange et le partage d'informations.
- **Développer la prévention** dans les cabinets médicaux.
Les professionnels de santé libéraux, particulièrement le médecin traitant, sont en contact avec l'ensemble de la population. Leur rôle dans l'élaboration et le déploiement des actions de prévention est central.
- **Améliorer la permanence et la continuité** des soins ambulatoires pour renforcer l'égalité d'accès aux soins sur le territoire aux horaires d'ouverture et de fermeture des cabinets médicaux en collaboration avec les services d'urgence.



Contacts Presse

Agence régionale de santé Paca > Brigitte Lopresti : 04 13 55 83 70

URPS médecins libéraux > Fanny Jozancy : 04 96 20 60 80

LauMa communication > Laurent Mignon : 06 10 17 54 84

➤ **Attirer les jeunes vers l'exercice libéral.**

- **Accompagner les internes** vers l'exercice libéral notamment en zone fragile, en diversifiant les terrains de stages, et répondre aux souhaits des internes et aux besoins de la population.

Cette feuille de route, s'inscrit dans la stratégie nationale de santé et fait le lien avec le plan national d'accès aux soins de proximité lancé le 13 octobre dernier par Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.



Contacts Presse

Agence régionale de santé Paca > Brigitte Lopresti : 04 13 55 83 70

URPS médecins libéraux > Fanny Jozancy : 04 96 20 60 80

LauMa communication > Laurent Mignon : 06 10 17 54 84